

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1680

8 juillet 2008

### SOMMAIRE

Abbey Reinsurance S.A. ....	80640	Immo Steichen .....	80640
Acquatica S.A. ....	80625	Investments Solapol S.A. ....	80612
ADF International S.à r.l. ....	80625	Kirschberg Properties S.à r.l. ....	80599
Ak Bars Finance S.A. ....	80594	Lanvi S.à.r.l. ....	80604
Audit Maintenance Energy & Environment (Luxembourg) .....	80598	LASCA, Luxembourg Assistance Consult- ing Agency, S.à r.l. ....	80605
Baldur S.A. ....	80603	LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l. ....	80604
Batise Luxembourg .....	80597	Lely Holding S.à r.l. ....	80611
BBVA LuxInvest S.A. ....	80599	LIC US Real Estate Fund No. 1 SICAV-FIS .....	80596
Belinvest Finance S.A. ....	80595	Lighting Group PLI Holding S.à r.l. ....	80596
Besson Instruments S.à r.l. ....	80639	LoanCheck S.A. ....	80626
Bezalel S.A. ....	80596	Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l. ....	80613
BGV III Feeder 2 SICAV-FIS .....	80601	Multipack S.A. ....	80611
Blaneau S.A. ....	80597	Multipack S.A. ....	80598
Brading Holding S.à r.l. ....	80611	Northern Trust Luxembourg Management Company .....	80625
Bull PSF S.A. ....	80639	Parfix S.A. ....	80614
Cofino Crans S.A. ....	80612	PHS Russian Holdings S.à.r.l. ....	80597
Dolmen International S.A. ....	80639	Prime Global Investments S.A. ....	80603
Edelweiss 4 S.A. ....	80595	Propreal S.A. ....	80624
Epimethe Finance S.A. ....	80638	Sepat Properties S.à r.l. ....	80604
Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch .....	80598	Sivaka German Properties S.à r.l. ....	80613
Euredis S.A. ....	80610	Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl .....	80609
F.07 Peintures et Façades .....	80594	Sophia Luxembourg S.A. ....	80598
Fast and Serious S.A. ....	80612	Sotim Invest S.A. ....	80596
Finmer SA .....	80609	String Media Holding S.à.r.l. ....	80602
Finmer SA .....	80610	Taxcontrol International Holding S.A. ...	80624
Foncière de la Cote .....	80605	Tinar Holding S.à r.l. ....	80595
Garden Property S.A. ....	80595	TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l. ....	80614
Gasberry Finance S.A. ....	80639	Tumavero Holding S. à r. l. ....	80602
GazInvest Luxembourg S.A. ....	80613	Wallace Properties S.à r.l. ....	80623
Geduma S.A. ....	80610	Whittington S.A. ....	80594
GH (N1) S.à r.l. ....	80599		
Givieffe Holding S.A. ....	80640		
Ilero Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	80603		
Immobilière Rosa S.A. ....	80597		

**Ak Bars Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.829.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008*

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 6 juin 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008078935/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07135. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 122.896.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée F.07 Peintures et Façades, ayant son siège social à L-3980 WICKRANGE, 4-6, rue des Trois Cantons,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122.896,

tenu en date du 4 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, enregistré à Redange/Attert en date du 10 juin 2008, sous le référence RED/2008/694,

que les actionnaires de la société prédite ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Steve E. MOLITOR en sa qualité de gérant avec effet au 4 juin 2008.
- Nomination de Monsieur Paulo APOLINARIO DA SILVA en qualité de gérant unique de la société F.07 Peintures et Façades pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager ladite société par sa seule signature, en toutes circonstances.

Redange/Attert, le 19 juin 2008.

*Pour extrait conforme*

Karine REUTER

*Notaire*

Référence de publication: 2008078941/7851/21.

(080089486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Whittington S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 106.750.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 11 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Roeland P. Pels, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008079147/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07713. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Garden Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 82.599.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078947/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080089523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Edelweiss 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.389.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078948/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080089519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Belinvest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 72.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078951/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080089516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.320.

Suite à la cession de parts intervenue en date de 11 mai 2007 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Wylam Investments Limited, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Wylam Investments Limited ayant son siège social à 47 The Esplanade, St Helier, Jersey, détient 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008079144/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080089835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Bezalel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.110.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078952/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Sotim Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.111.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078953/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Lighting Group PLI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 107.718.

Le siège social de la Société est désormais la suivante:

- 20, avenue Monterey L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008078960/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**LIC US Real Estate Fund No. 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.582.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079174/801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00638. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Blaneau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 90.015.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078954/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Batise Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 8.205.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078961/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**PHS Russian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 23.700,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.745.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le liquidateur de la Société en date du 12 juin 2008 que le siège social de la Société à été transférée du 20, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, vers le 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008079075/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Immobilière Rosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.  
R.C.S. Luxembourg B 68.549.

La présente pour vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur.

Hayange, le 24 juin 2008.

Sophie Tritschler.

Référence de publication: 2008079215/9121/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08591. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Sophia Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. AME, Audit Maintenance Energy & Environment (Luxembourg)).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 90.101.

Il résulte, d'une part, des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 juin 2008, que les administrateurs sortants:

- M. Pascal HENDRICKX, ingénieur-conseil, avec adresse professionnelle au 98, avenue Winston Churchill, B-1180 Bruxelles, Président,

- AME BELGIUM S. A. et

- Sophia Management S.A.

toutes deux avec siège social au 98, avenue Winston Churchill, B-1180 Bruxelles,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 5 juin 2008, que M. Pascal HENDRICKX a également été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour la même durée, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008079093/521/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Multipack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.278.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079148/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2008, réf. DSO-CR00179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080089589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 69.794.

La Succursale a été constituée sous seing privé en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations n ° 559 du 21 juillet 1999.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTEE LAUDER EUROPE, INC. - LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2008079337/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07998. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.567.

La société BBVA LuxInvest S.A., sise au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et dont le numéro de Registre du Commerce est le B 17.567, dépose les comptes annuels consolidés 2007 de sa société mère BBVA dont le siège social se trouve Plaza St Nicolas, 4 - Bilbao - Espagne.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008079357/1710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05225. - Reçu 158,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080090602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**Kirschberg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. GH (N1) S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.962.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GH (N1) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 129.962, incorporated by deed enacted on the 27th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1887, page 90552, on the 5th of September 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1(one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To amend the name of the Company, to be changed into "Kirschberg Properties S.à r.l.";
- 2) To amend Article 1 of the Articles of Association accordingly;
- 3) To change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30;
- 4) To fix the next closing date on June 30, 2008;
- 5) To amend Article 11 of the Articles of Association accordingly;
- 6) To appoint the following managers:

- Ian Chappell

- Michael Kidd.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company, from its current name "GH (N1) S.à r.l." into "Kirschberg Properties S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article 1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kirschberg Properties S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

*Third resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30.

*Fourth resolution*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on June 27th, 2007, to June 30th, 2008.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year."

The first accounting year shall end on 30th June 2008.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint as additional managers for an undetermined duration:

Mr Ian Chappell, Manager, with private address at 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, with private address at 28, rue Puert, L-5433, Luxembourg;

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille huit, le trente avril

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "GH (N1) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.962, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1887, page 90552 du 5 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires de EUR 1 (un euro), chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Modifier la dénomination de la Société, à changer en "Kirschberg Properties S.à r.l."
- 2) Modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.
- 4) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 juin 2008.
- 5) Modifier l'article 11 des statuts.
- 6) Nommer les managers suivants:
  - Ian Chappell
  - Michael Kidd

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de son nom actuel "GH (N1) S.à r.l." en "Kirschberg Properties S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Kirschberg Properties S.à r.l." (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de la prochaine clôture de l'exercice social de la société ayant débuté le 27 juin 2007 au 30 juin 2008.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante."

La première année sociale se terminera le 30 juin 2008.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer les managers suivants:

Mr Ian Chappell, Manager, avec l'adresse privée au 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, avec l'adresse privée 28, rue Puert, L-5433 Niederanven, Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18536. — Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008079373/211/128.

(080090975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**BGV III Feeder 2 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.089.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 11. Juni 2008*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B Nr. 65.477, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, ist zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 wieder ernannt worden.

Luxembourg, den 12. Juni 2008.  
Für gleichlautende Mitteilung  
Für BGV III Feeder 2 SICAV-FIS  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008079135/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**String Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 88.803.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

STRING MEDIA HOLDING SàRL  
R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.803

prend fin

le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue, Niveau 2  
*International Tax Planners*  
Richard G.F. Turner  
*Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé*

Référence de publication: 2008079109/816/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Tumavero Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.539.

Suite à la cession de parts intervenue en date de 11 mai 2007 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Wylam Investments Limited, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Wylam Investments Limited ayant son siège social à 47 The Esplanade, St Helier, Jersey, détient 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) SA  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008079145/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Baldur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 93.903.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2008*

1. La démission de Monsieur Pierre HACK de ses fonctions d'administrateur à compter du 16 avril 2008 est acceptée.

Hugues COGNON

*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2008079231/8662/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08636. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Ilero Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.989.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juin 2008*

1. Monsieur Ali NAAS a été reconduit dans son mandat de gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

2. Monsieur Taher Omar NEFFATI a été reconduit dans son mandat de gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

3. Le mandat de gérant de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été réduit jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 09/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Ilero Finance (Luxembourg) Sàrl*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079137/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.474.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 29 mai 2008*

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été chargé du contrôle des comptes 2007 à 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PRIME GLOBAL INVESTMENTS*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079140/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

—  
**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 11 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Alexander van der Lely, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008079150/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.656.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mai 2008*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079139/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

—  
Le siège social de la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., associée de la société SEPAT PROPERTIES S.à r.l., a été transféré du L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, au L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 19 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme  
Pour *SEPAT PROPERTIES S.à .r.l.*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008079212/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 29.370.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour *LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l.*  
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008079339/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06371. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

---

**Foncière de la Cote, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.460.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 12
- 2) Monsieur Mathis HENGEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 12

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "FONCIERE DE LA COTE" société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions de la loi.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 750.000,- euros (sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500,- (sept mille cinq cents) actions d'une valeur de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des

cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque

des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2009.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- M. Claude GEIBEN, préqualifié . . . . .	200 actions
2.- M. Mathis HENGEL, préqualifié . . . . .	<u>110 actions</u>
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 1.750,- (mille sept cent cinquante euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Mathis HENGEL, maître en droit, né le 24 décembre 1946 à Machtum, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- M. Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Mme Maria SUSCA-RADOGNA, née le 26 février 1973 employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- M. Pierre SCHMIT, licencié en sciences commerciales, né le 16 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2013.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Geiben, M. Hengel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 juin 2008. LAC/2008/24501. - Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008080794/5770/226.

(080092475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Finmer SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079262/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06435. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Suite à un contrat de cession de 550.000 (cinq cent cinquante mille) parts sociales, signé en date du 8 janvier 2008, entre Monsieur Yvon André sis 9, rue Dardanelles F-75017 Paris et la société Compagnie Européenne de Participations et d'Investissements SA, en abrégé CEPI SA., dont le siège social est situé 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 37.300

La société Compagnie Européenne de Participations et d'Investissements SA, en abrégé CEPI SA est donc désormais à considérer comme associé, à hauteur de 550.000 parts sociales de SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à.r.l.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008079142/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Finmer SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.031.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079263/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06436. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Euredis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.110.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 février 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fiduciaire du Centre de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

EUREDIS S.A.

Jacques Van Roost / François Van Roost

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079258/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Geduma S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.371.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079260/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06874. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Lely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.166.

—  
**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 11 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- Martinus J.M. Boelens, domicilié au Sperwerlaan 7, NL-2566 VM Den Haag, est élu nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
- Graham Malcolm Dale, domicilié au 20 Centenary Way, Brampton, Huntingdon, UK-PE28 4WQ Cambs, est élu nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
- Stéphane Charles, domicilié au 75, rue de Dinan, F-35000 Rennes, est élu nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008079149/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Multipack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.278.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079152/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2008, réf. DSO-CR00178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080089633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.292.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 12 juin 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée sous le numéro B 46448 avec le Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg et Donon Holdings Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi, 16 Eagle House, 10th floor Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 222527 avec le (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus, les 1,250.000 parts sociales sont transféré comme suit:

- Donon Holdings Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi, 16 Eagle House, 10th floor Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 222527 avec le (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus à partir de ce jour, est l'associé unique de la société et détient 1,250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brading Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008079146/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Fast and Serious S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.476.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2007*

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de W.M.A., World Management Assistance, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65.434 de ses fonctions de commissaire aux compte.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch sur Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B131410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Rodange, le 17 septembre 2007.

Denis LATOUR / Nathalie LATOUR-TIBOR / Yvon TIBOR

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008079199/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Investments Solapol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.509.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 12 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008079151/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Cofino Crans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.002.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 11 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bas Schreuders, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Meike Lakerveld

Référence de publication: 2008079153/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant de la Société suivant:

- Monsieur Michel RAFFOUL

dont l'adresse est désormais la suivante:

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

MERRILL LYNCH GERMAN HOTEL S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008079216/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**GazInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.791.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008*

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008079160/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Sivaka German Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.701.

Le siège social de la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., associée de la société SIVAKA GERMAN PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 19 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme  
Pour SIVAKA GERMAN PROPERTIES S.à .r.l.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008079208/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Parfix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 64.384.

—  
*Extraits des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 octobre 2007*

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013. L'administrateur délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008079237/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 139.466.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the sixth day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

TIP (Guernsey) GP Limited, a company established and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, registered with the Trade and Company Register of Guernsey under number 44980;

represented by Mr Gaël Castex, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 4 June 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. Form, corporate name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Management, statutory auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting, either in writing or by fax, by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial year, distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or

to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
TIP (Guernsey) GP Limited .....	12,500.-	12,500	12,500.-
Total: .....	12,500.-	12,500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- EUR.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

##### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Rolf Caspers, banker, born on 12 March 1968 in Trier (Germany), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Heike Kubica, private employee, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Anja Lakoudi, private employee, born on 23 December 1977 in Schlema (Germany), professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

TIP (Guernsey) GP Limited, une société soumise et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 44980;

représentée par Mr Gaël Castex, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 4 juin 2008.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital social, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit

adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
TIP (Guernsey) GP Limited . . . . .	12.500,-	12,500	12.500,-
Total: . . . . .	12.500,-	12,500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

80623

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Rolf Caspers, banquier, né le 12 mars 1968 à Trèves (Allemagne), résidant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Heike Kubica, employée privée, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), résidant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Anja Lakoudi, employée privée, née le 23 décembre 1977 à Schlema (Allemagne), résidant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23592. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008080803/211/502.

(080092553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Wallace Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.041.

Le siège social de la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., associée de la société WALLACE PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 19 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme

*Pour WALLACE PROPERTIES S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008079209/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07047. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Propreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.615.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Bernhard SCHIESS, domicilié professionnellement au 85, allée des Oiseaux, F-83370 Saint Aygulf;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg  
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008079224/693/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Taxcontrol International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.078.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Rudy CEREGHETTI, administrateur-délégué, demeurant à 2 Via Calgari -6902 Lugano - Suisse;
- Monsieur Jean HOFFMANN, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Le commissaire aux compte est STARNET S.A., ayant son siège social à Via Calgari, 2, CH-6902 Lugano.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008079220/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**ADF International S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.917.

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission en tant que gérant de la société A.D.F. International S.à.r.l. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

BISENIUS Edgar.

Référence de publication: 2008079234/1175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Acquatica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.729.

*Extrait de délibérations prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 février 2008*

L'assemblée révoque la société ERNST & YOUNG S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 LUXEMBOURG, aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008079235/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 30 mai 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs Ian Baillie, Steve David et Patrice Gilson (demeurant au Luxembourg), et Messieurs Martin Wilson Leech et Stephen Biff Bowman (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009;

2. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Gerald Brady (demeurant au 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Ireland), et Madame Susan Baines (demeurant au 50 Bank Street, E14 5NT, London, Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009;

3. L'assemblée a réélu KPMG Audit S.à.r.l. à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2009;

4. L'assemblée a réélu Messieurs Steve David et Patrice Gilson résidant à 16, rue Erasme, Rose des Vents, 4e étage, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que délégués de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci, en ce qui concerne cette gestion, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Patrice Gilson / Steve David

Managing Director / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2008081139/4913/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02499. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**LoanCheck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.448.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kronus Limited, a limited liability company with registered office at 306, Victoria House, Victoria, Mahe, Seychelles, registered under number 040182;

represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as a substitute under a proxy given in on June 11, 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "LoanCheck S. A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons

and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000) consisting of fifty million (50,000,000) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of five years (5) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from five hundred thousand euro (EUR 500,000) to seven hundred thousand euro (EUR 700,000) by the creation and issuance of twenty million (20,000,000) shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

6.2 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of directors.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least (twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the directors.**

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who needs not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## **V. Annual accounts - allocation of profits - supervision**

### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of March of each year and end on the twenty-eighth/twenty-ninth (28th/29th) of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of August of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## **VI. Dissolution - liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on February 28, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

### *Subscription-payment*

Thereupon,

Kronus Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for fifty million (50,000,000) shares in bearer form, with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, and to fully pay them up by way of:

- a contribution in cash amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to be allocated to the share capital account of the Company; such amount being at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it; and

- a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares of GBP 1 each in ZAR World Limited (ZAR World), a corporation organized under the laws of the United Kingdom, having its registered address at Blencathra D, Upton Magna Business Park, Shrewsbury, Shropshire, SY4 4TT, registered with the Companies House under number 06078237 (the Shares) representing 100 % of the share capital of ZAR World.

Kronus Limited further declares that:

- it is the owner of the Shares and is solely entitled to, and possesses the power to dispose of, the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- all the necessary authorizations have been obtained and all the necessary formalities have been performed in the United Kingdom so that the Shares will be freely transferable in accordance with the laws of United Kingdom and the articles of association of ZAR World.

The Shares have a fair market value amounting to nine hundred and twenty thousand euro (EUR 920,000.-) of which four hundred and sixty-nine thousand euro (EUR 469,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and four hundred and fifty-one thousand euro (EUR 451,000.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Shares has been evidenced by a report issued by Certifica Luxembourg S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares, including share premium, to be issued as consideration."

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Declaration - costs*

Insofar as the contribution in kind of the Shares results in the Company holding more than 65% of the shares of a company incorporated and having its registered office in the European Union, being made in accordance with Article 4-2 of the Law dated 29 December 1971, as amended, the Company applies for the capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,800.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

- Tim Hadley, CEO, born on November 16, 1963, in Wellington, Shropshire, England residing at 7 Mole Way, Telford, Shropshire, TF5 0JZ;

- Louis Brazendale, COO, born on July 29, 1965 in Tredegar, Gwent Wales, residing at 45 Ryder Drive, Muxton, Telford, Shropshire, TF2 8SX;

- John Whittaker, relationship director, born on August 1, 1960 in Blackpool, residing at 41a Church Street, Cropwell Bishop, Nottinghamshire, NG12 3BY;

- Hoiger Ragge, director, born on January 20, 1969, in Ratzeburg, residing at Marktstrasse 1, D - 23879 Mölln.

2. L'Alliance Revision S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg is appointed as independent auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

4. To approve (i) the issuance by the Company of convertible debt instruments up to an aggregate amount of convertible debt which, upon conversion, would be converted into such number of shares which do not exceed the limits of the authorized share capital of the Company set forth in the articles of association of the Company (as amended or restated from time to time) (the Issue), and (ii) the empowerment and authorization to the board of directors of the Company to implement in one or several times the Issue and to determine the terms and conditions of the Issue (including without limitation, the terms and conditions of the conversion of the relevant convertible debt instruments).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Kronus Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 306, Victoria House, Victoria, Mahe, Seychelles, enregistrée sous le numéro 040182;

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en qualité de mandataire substituée en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2008; et

Ladite procuration après signature « ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - siège social - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «LoanCheck S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

### **II. Capital social - actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) actions d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de cinq cent mille euros (EUR 500.000) à sept cent mille euros (EUR 700.000) par la création et l'émission de vingt million (20.000.000) actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s); et

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont sous forme nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, excepté pour les actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.3. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une

déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de

jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

## **V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - supervision**

### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se terminera le 28/29 février de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois d'août de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## **VI. Dissolution - liquidation**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

### *Disposition générale*

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 28 février 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Kronus Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante millions (50.000.000) actions au porteur, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par:

- un apport en numéraire d'un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) devant être alloués au compte du capital social de la Société; ce montant est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément; et

- un apport en nature consistant en 100 actions de GBP 1 chacune dans ZAR World Limited (ZAR World), une société régie par les lois de la Grande-Bretagne, ayant son siège social au Blencathra D, Upton Magna Business Park, Shrewsbury, Shropshire, SY4 4TT, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06078237 (les Actions) représentant 100% du capital social de ZAR World.

Kronus Limited déclare ensuite que:

- elle est propriétaire des Actions, qu'elle est la seule titulaire des droits sur les Actions et qu'elle possède le pouvoir de disposer des Actions;

- Les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit des Actions et les Actions ne sont sujettes à aucune saisie;

- Il n'existe aucun droit de préemption ni à un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander à ce que les Actions lui soit cédées.

- toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et toutes les formalités ont été remplies en Grande-Bretagne pour que les Actions soient librement cessibles conformément aux lois de Grande-Bretagne et aux statuts de ZAR World.

Les Actions ont une valeur de marché d'un montant de neuf cent vingt mille euros (EUR 920.000,-) dont quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) sera affecté au compte du capital social de la Société et quatre cent cinquante et un mille euro (EUR 451.000,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur des Actions a été prouvée par un rapport établi par Certifica Luxembourg S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, la conclusion duquel établit que:

«Selon le travail effectué comme décrit ci-dessus, aucun élément ne nous amène à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions, en ce compris la prime d'émission, devant être émises en contrepartie.»

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Déclaration - frais*

Dans la mesure où l'apport en nature des Actions a pour conséquence que la Société acquière plus de 65% des actions d'une société constituée et ayant son siège social dans l'union européenne, conformément à l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, la Société opte pour l'application de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 3.800,-

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- Tim Hadley, CEO, né le 16 novembre 1963, à Wellington, Shropshire, Angleterre avec adresse au 7 Mole Way, Telford, Shropshire, TF5 0JZ;

- Louis Brazendale, COO, né le 29 juillet 1965 à Tredegar, Gwent Wales, avec adresse au 45 Ryder Drive, Muxton, Telford, Shropshire, TF2 8SX;

- John Whittaker, relationship director, né le 1<sup>er</sup> août 1960 à Blackpool, avec adresse au 41a Church Street, Cropwell Bishop, Nottinghamshire, NG12 3BY;

- Holger Ragge, administrateur, né le 20 janvier 1969, à Ratzeburg, avec adresse au Marktstrasse 1, D - 23879 Mölln.

2. L'Alliance Révision S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est nommé réviseur de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

4. Approbation (i) de l'émission par la Société d'instruments de dette convertibles jusqu'à un montant total de dette convertible qui, après conversion, pourra être converti en autant d'actions sous réserve de ne pas excéder les limites du capital social autorisé prévu dans les Statuts de la Société (tels que modifiés) (l'Emission) et (ii) du mandat et de l'autorisation au Conseil d'administration de la Société de procéder en une ou plusieurs reprises à l'Emission et de déterminer les termes et conditions de l'Emission (en ce compris, sans limitation, les termes et conditions de la conversion desdits instruments de dette convertibles).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24779. — Reçu cent cinquante-cinq euros EUR 155,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-neuf juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080822/242/703.

(080092159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Epimethe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2008079266/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05828. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Dolmen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008079290/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05837. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Bull PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 25.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079278/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06878. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Besson Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.307.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079279/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03507. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Gasberry Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.376.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079280/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02630. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Immo Steichen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.428.

—  
*Bestellung des Wirtschaftsprüfers für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr*

In der ordentlichen Generalversammlung der Immo Steichen société anonyme am 30. Mai 2008 wurde Deloitte, Dr. Wollert - Dr. Elmendorff, 51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr bestellt. Die Bestellung endet mit dem Abschluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immo Steichen, Société anonyme  
308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg  
Unterschriften

Référence de publication: 2008079289/685/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Abbey Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 59.828.

—  
*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 28 mai 2008*

- L'Assemblée décide le renouvellement du mandat des Administrateurs, Mr. Luc Boghe, Mr. Enda O'Brien et Eurco S.A. pour une période d'un an.

- L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du réviseur externe Deloitte & Touche pour une période d'un an.

*Pour le Conseil d'Administration*  
EURCO S.A.  
Nicolas LEONARD  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008079284/1707/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Givieffe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.641.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079285/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03850. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---